

L'annonce légale aujourd'hui

L'[annonce légale](#) est une loi du temps de Napoléon III obligeant toute entité commerciale à émettre publiquement les informations concernant l'enseigne, de sa création à sa radiation. Aujourd'hui, cette publication s'effectue via la toile et les journaux habilités. Novice ou averti, chaque entrepreneur est sujet à cette réglementation. Entre autres, la diffusion de ces avis se révèle plus qu'avantageux aux entreprises à considérer le taux élevés de fraudes actuelles. C'est justement dans ces termes que l'annonce légale est, une loi en faveur des entreprises en guise de sécurité, de traçabilité, de légitimité, d'archivage et de transparence. Ainsi, l'émission de cet avis important contribue activement à la pérennité de l'entreprise ainsi que son évolution.

L'annonce légale en faveur des entreprises

Il est à savoir qu'une annonce légale n'est point une publicité concernant une enseigne commerciale. Elle est tout simplement une obligation pour les dirigeants vis-à-vis de la réglementation. Mais quelles sont les informations présentes sur ce type d'annonce ? A titre d'exemple, un avis de constitution comporte :

- Le nom du dirigeant
- La dénomination de l'enseigne
- Le statut juridique (ex : SARL, SA, SAS...)
- Le capital
- Le siège social de l'entreprise

Certes, des changements peuvent survenir dans la vie de l'entreprise. Egalement, ces changements doivent faire l'objet d'une annonce légale. Toujours dans le thème de traçabilité et de sécurité, ci-dessous quelques types d'avis légaux de modifications divers.

- Changement ou ajout de gérant, directeur général, président.
- Modification capital
- Changement de dénomination
- Transfert siège
- Changement de commissaire au compte

Publier une annonce légale

Telles toutes les démarches administratives, la diffusion d'un avis légal requiert un investissement de la part de l'annonceur, notamment en termes de temps. Par ailleurs, il existe aujourd'hui un nombre accru d'enseignes qui se chargent de cette démarche en octroyant aux entrepreneurs un gain conséquent en termes de temps, à savoir que ces derniers peuvent effectuer une commande de [publication d'annonce légale](#) sans avoir à se déplacer ni à consacrer un temps précieux. Toutefois, les enseignes habilités sont de rigueur.